

**PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S. DE RETIERS
DU JEUDI 21 MARS 2024**

*L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 21 mars à 20 heures 30 minutes,
le Conseil d'administration légalement convoqué le 15 mars 2023 conformément aux articles
L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni, en session
ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Monsieur Thierry RESTIF, Président du C.C.A.S.***

Quorum : 8

Nombre de membres : 15

Nombre de membres présents : 11

Nombre de votants : 11



Présents : 11

M. Thierry RESTIF, Mme Isabelle ROLLAND, M. Henri AUBRÉE, M. Bertrand BLANDIN, Mme
Isabelle DELONGLEÉ, M. Alfred GÉRARD, Mme Hélène GUICHARD, M. Jean-Yves HEINRY, M.
Joseph NEVEU, Mme Valérie PEZON, M. Marcel RUBIN.

Absents excusés : 2

Mme Zoé DELABOISSIÈRE, Mme Muriel FERRÉ.

Absents : 2

Mme Hema BATTEUR, Mme Chantale VETIER.

Secrétaire : M. Alfred GÉRARD a été nommé secrétaire de séance.

*Les membres du Conseil d'Administration reconnaissent que les convocations ont été
régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.*



ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 11 octobre 2023
- 2) Débat d'Orientations Budgétaires 2024
- 3) Sortie seniors 2024 – Convention de partenariat avec le CCAS de Janzé
- 4) Compte-rendu des décisions prises par délégation
- 5) Questions diverses

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet au Conseil d'Administration le PV de la réunion du 11 octobre 2023, il est approuvé à l'unanimité.



2024-01 Débat d'Orientations Budgétaires 2024

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Rapport :

Le débat d'orientations budgétaires constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale. A cette occasion sont notamment définies sa politique d'investissements et sa stratégie financière.

Cette étape du cycle budgétaire est également un élément fort de la communication financière de la collectivité.

Le rapport d'orientations budgétaires joint à la présente délibération s'appuie sur les orientations définies par le Conseil d'Administration.

D'un point de vue légal, la tenue d'un débat sur la base de ce rapport est une obligation pour les communes de plus de 3 500 habitants et leurs établissements publics administratifs et doit avoir lieu dans les 10 semaines précédant l'examen du Budget Primitif.

Comme son nom l'indique, le rapport d'orientations budgétaires n'a pas de caractère décisionnel mais doit néanmoins faire l'objet d'une délibération spécifique.

Il doit donner lieu à des échanges et débats permettant aux élus et membres de s'exprimer sur la stratégie financière du CCAS, sur les investissements prioritaires à programmer.

Le débat permet essentiellement :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif du CCAS ;
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière globale du CCAS.

Ceci exposé,

Après en avoir discuté et délibéré,

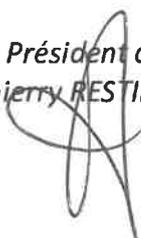
Vu l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de présentation sur les orientations budgétaires 2024 annexé à la présente délibération,

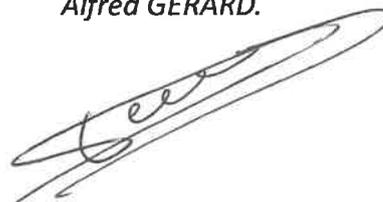
Le Conseil d'Administration prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2024.

P.J. en annexe : Rapport d'orientations budgétaires 2024

Le Président du CCAS,
Thierry RESTIF.



Le secrétaire de séance,
Alfred GÉRARD.



Débats :

Mme GUICHARD constate que le CCAS intervient en grande partie dans l'animation sociale à destination des seniors.

M. le Président précise que la Commune finance également l'action et l'animation sociales par le biais de subventions accordées aux associations (ex : EVS, Secours Catholique...), il précise également que la petite-enfance / l'enfance jeunesse relève de la compétence de Roche aux Fées Communauté.

M. BLANDIN souligne l'importance de l'hébergement d'urgence et également, du manque de place pour répondre favorablement aux sollicitations lors de ses astreintes.

Mme ROLLAND répond qu'en effet l'ensemble des services d'accueil d'urgence est saturé. Elle précise également le manque de moyens humains et financiers pour les différentes structures en charge de l'accueil d'urgence. Elle propose d'engager une réflexion sur la création d'une Halte aux Passants (HAP).

Mme ROLLAND informe que la journée, dans le cadre de la Semaine Bleue 2024, est fixée au jeudi 3 octobre au Média Parc.

M. le Président expose que suite à l'acquisition de la propriété « Réveillard » par la Commune via l'Établissement Public Foncier, une étude sera lancée en fin d'année en concertation avec le CCAS, les habitants...

Mme ROLLAND fait part que dans le cadre des animations seniors il est envisagé une collaboration avec l'EVS Crocq'Vacances qui vient d'engager une démarche d'agrément centre social auprès de la CAF.

2024-02 Sortie seniors 2024 – Convention de partenariat avec le CCAS de JANZÉ

Monsieur le Président présente le rapport suivant :

Rapport :

Suite aux retours des participants au séjour « seniors en vacances » à Hauteville sur Mer au mois de Juillet 2023, les CCAS partenaires ont fait le choix de faire évoluer l'organisation du séjour seniors pour l'année 2024, en proposant des sorties à la journée ou demi-journée.

Le CCAS de JANZÉ, « porteur du projet » a établi une convention de partenariat afin que les CCAS des 4 autres communes partenaires (RETIERS, BRIE, ESSÉ et LE THEIL DE BRETAGNE) s'engagent à participer aux frais d'annulation du transport ou à participer au reste à charge en cas de manque de participants.

Annulation de la sortie :

Les inscriptions aux sorties proposées en 2024 devront être closes 21 jours avant le départ. Ainsi, il n'existe qu'un seul risque financier pour les CCAS participants, c'est celui de l'annulation 21 jours avant le départ, donnant lieu à un versement de 30% du coût total du transport (344 €+757 € =1 101 €) soit 330.30 €. Cette somme est à répartir entre les 5 CCAS, en fonction du nombre d'habitants. Par conséquent, le CCAS de RETIERS doit donc verser au CCAS de JANZÉ la somme de 92.80 € (29 € sortie du 11 avril, 63.80 € sortie du 18 juin).

Manque de participants :

Si le nombre d'inscrits est inférieur à 40 personnes, les CCAS devront se répartir le reste à charge à régler au voyageur en fonction du nombre d'habitants. Pour RETIERS, cette dépense s'élèvera à 28 % du montant total du reste à charge.

Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration de se prononcer sur cette demande de convention de partenariat avec le CCAS de JANZÉ.

Ceci exposé :

le Conseil d'administration, après en avoir discuté et délibéré,

☞ **Approuve** les termes de la convention de partenariat entre le CCAS de Janzé et le CCAS de Retiers, annexée à la présente délibération ;

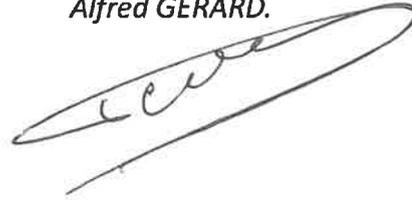
☞ **Autorise** Monsieur le Président, ou son représentant légal, à signer ladite convention, ainsi que tout document s'y rapportant.

P.J. en annexe : convention

*Le Président du CCAS,
Thierry RESTIF.*



*Le secrétaire de séance,
Alfred GÉRARD.*



Compte-rendu des décisions prises par délégation

➤ **Aides financières non remboursables :**

Le 30/09/2023 : 50 € (aide alimentaire N° 7)

Le 16/10/2023 : 12.21 € (aide alimentaire SDF – Remboursement Mairie de Sainte-Colombe)

Le 22/01/2024 : 50 € (aide alimentaire N°01/2024)

Le 20/02/2024 : 30 € (aide alimentaire N°02/2024-SDF)

4) Questions diverses

➤ **Jardins familiaux « Jardins des Fées »**

Mme ROLLAND informe le Conseil d'Administration qu'un nouveau bureau a été élu lors de l'assemblée générale du 20 janvier dernier.

➤ **Épicerie solidaire « Notre Épicerie »**

Mme ROLLAND précise à l'assemblée que les travaux avancent bien malgré quelques retards d'artisans. L'association poursuit son travail pour une ouverture début juillet.

➤ Congrès de l'UNCCAS

Mme ROLLAND informe qu'elle va participer au Congrès de l'UNCCAS qui se déroulera du 27 au 29 mars au Havre en présence de François HOLLANDE et d'Édouard PHILIPPE.

➤ Animations seniors

Mme ROLLAND informe le Conseil d'Administration que malgré la baisse de fréquentation, 25/30 participants, les seniors « 4^{ème} âge » sont toujours contents de se retrouver et de partager un moment convivial. Seul bémol, comment toucher les personnes très isolées ???

M. AUBRÉE souligne aussi une baisse d'adhérents au Club des retraités.

➤ CLIC de la Roche aux Féés

Mme ROLLAND fait savoir qu'à partir du mois d'avril/mai, le CLIC du pays de La Roche aux Féés qui connaît une baisse de fréquentation sur Retiers, tiendra ses permanences à la Passerelle, siège de Roche aux Féés Communauté.

➤ Bulletin communal 2024

Mme ROLLAND fait part aux membres que le Bulletin communal 2024, qui sortira, en janvier 2025, aura pour thème « le Social ».

Fait à Retiers, le 11 avril 2024.

Le Président du CCAS,
Thierry RESTIF.



Le secrétaire de séance,
Alfred GÉRARD.



